



Mémoire du Forum jeunesse Estrie

**Dans le cadre des travaux de la Commission
spéciale sur la Loi électorale**



230, rue King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9



(819) 563-1911



(819) 563-7800



www.forumjeunesseestrie.qc.ca
cjeuness@abacom.com

INTRODUCTION

En tant que Forum jeunesse régional, le Forum jeunesse Estrie est l'instance régionale de mobilisation et de concertation des jeunes. Sa mission se divise en trois axes principaux :

- Participer au développement durable de l'Estrie en favorisant l'amélioration de la qualité de vie des jeunes de 15 à 30 ans, notamment par l'amélioration de leurs conditions sociales, culturelles et économiques;
- Contribuer à l'actualisation de l'Estrie habitée et animée par la participation active, responsable et solidaire de ses citoyens;
- Favoriser la reconnaissance par le milieu de la force vive que représentent les jeunes et du caractère essentiel de leur contribution au développement collectif.

Dans cet esprit, le Forum jeunesse Estrie se sent particulièrement interpellé par cette consultation sur la réforme du mode de scrutin. Ayant, entre autres, comme mandats d'exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse et de stimuler la participation citoyenne des jeunes, la réforme du mode de scrutin nous apparaît comme un enjeu important pour favoriser chez ces derniers l'expression de leur citoyenneté à travers le processus électoral. Déjà en novembre 2002, lors des travaux du comité présidé par monsieur Claude Béland qui menait l'opération « Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes », le Forum jeunesse Estrie s'était prononcé en faveur de certains aménagements à la Loi électorale afin que cette dernière soit plus représentative des aspirations de la jeunesse estrienne. À cette époque, le Forum jeunesse Estrie s'était surtout attardé à la question du droit de vote dès l'âge de 16 ans, à la nécessité d'avoir une Assemblée nationale plus représentative choix des électeurs et à l'instauration du droit d'initiative populaire. Depuis ce temps, la réflexion s'est poursuivie au sein du Forum jeunesse Estrie et la présente consultation sur la réforme du mode de scrutin nous permet encore une fois de faire valoir les intérêts de notre jeunesse en ce qui concerne le projet de réforme actuellement à l'étude.

LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LE MODE SCRUTIN AU QUÉBEC

Dans le système électoral actuel, dit uninominal, le mode de scrutin est un mécanisme qui sert à transformer les votes exprimés dans chacune des 125 circonscriptions électorales en sièges au Parlement. Ainsi, le parti ayant remporté le plus grand nombre de sièges forme le gouvernement. Or, au Québec, les distorsions causées par le mode de scrutin ont plutôt tendance à déformer la volonté populaire, quand il ne s'agit pas carrément de la renverser en portant au pouvoir le parti arrivé au deuxième rang dans les suffrages, comme ce fût le cas lors de l'élection de 1998. Comme l'explique Paul Cliche ces distorsions causées par notre mode de scrutin amènent d'autres conséquences :

Elles ont aussi réduit l'opposition à des proportions faméliques (6 à 8 députés) même si les partis qui la composaient avaient obtenu près de la moitié des suffrages, comme ça c'est produit en 1948 et 1973. Qui plus est, le gouvernement est presque toujours majoritaire même s'il n'obtient presque jamais la majorité des suffrages. Ce fut le cas de trois élections sur quatre au Québec depuis 1970. La norme avec ce mode de scrutin est une sur-représentation du parti vainqueur de l'ordre de 20% qui fait pendant à une sous-représentation équivalente de l'opposition. [...] En corollaire, cette situation fait en sorte que le vote d'une majorité d'électeurs ne compte aucunement dans le choix des députés [...].¹

Le gouvernement actuel reconnaît l'existence de deux camps distincts concernant l'intérêt ou la nécessité d'une révision du mode de scrutin. Pour les partisans du changement, une réforme du mode de scrutin permettrait de faire une place aux citoyens au cœur de notre processus démocratique, de favoriser la représentation des élus en fonction du nombre réel de votes reçu par un parti politique, de favoriser la diversité politique et, ainsi, d'amenuiser le sentiment de désintéressement et de cynisme qui habite une partie de la population.

D'autres croient que le mode de scrutin actuel représente le meilleur système électoral pour le Québec, entre autres parce qu'il favorise la formation de gouvernements majoritaires et relativement stables. Pour les tenants de cette tendance, la réforme du mode de scrutin ne représente pas le moyen à privilégier pour intéresser la population à la politique.

Le Forum jeunesse Estrie se range quant à lui en faveur d'une révision en profondeur de notre mode de scrutin. Soucieux de permettre aux jeunes de sa région et du Québec de prendre leur place à part entière comme citoyens, entre autres en favorisant leur intérêt pour la chose politique, que ce soit en exerçant le plus largement possible leur droit vote, en militant dans des organisations politiques ou non ou même en se présentant comme candidats lors des élections. Force est de constater que le vote chez les jeunes, à la base selon nous de l'exercice de la citoyenneté, est en chute libre depuis quelques années. Est-ce par désintérêt, parce qu'ils se sentent mal informés, parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans les grands partis politiques qui dominent actuellement au Parlement? Peu importe les raisons, nous devons admettre que les jeunes ont tendance à bouder le processus électoral. À titre d'exemple, un sondage de 2003 commandé par Élections Canada révélait que 77,6% des 18-20 ans, 72,5% des 21-24 ans et 61,8% des 25-29 ans s'étaient abstenus de voter lors de l'élection fédérale de 2000². Une réforme en profondeur de notre mode de scrutin permettrait peut-être de favoriser l'émergence d'un intérêt nouveau de nos jeunes pour la politique et plus particulièrement pour les élections.

¹ CLICHE et LITVAK, *Pour une véritable réforme du mode de scrutin : la proportionnelle régionale avec correction au niveau national*

² PAMMETT et LEDUC, *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, sondage effectué pour le compte d'Élections Canada, mars 2003, p. 20

Le Forum jeunesse Estrie croit également qu'il importe de favoriser une saine représentation des régions au sein du gouvernement mais que la présente réforme doit aussi rechercher l'équilibre entre représentation régionale et représentation des idées. Nous croyons fermement que chaque région du Québec a ses spécificités et qu'il est nécessaire de conserver le lien privilégié entre un député et les citoyens de sa région, sans mettre en péril la diversité des idées et des valeurs politiques.

Nous saluons donc les efforts du gouvernement actuel dans sa démarche pour entreprendre une révision du mode de scrutin au Québec. Nous saluons également le fait qu'un comité citoyen soit associé à la démarche. Toutefois, le projet de réforme du mode de scrutin présenté est, à certains égards, insatisfaisant pour le Forum jeunesse Estrie car il ne permet pas de répondre adéquatement à deux problématiques fondamentales pour le Forum jeunesse Estrie : favoriser l'intérêt des jeunes pour la politique et le processus électoral et assurer un juste équilibre entre représentation territoriale et représentation des idées. C'est principalement de ces deux problématiques dont traitera le présent mémoire.

COMMENT FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES EN RÉFORMANT LE MODE DE SCRUTIN?

Pour répondre à cette question il faut d'abord comprendre pourquoi plusieurs jeunes ont tendance à boudier la politique active et les processus électoraux. Par exemple, depuis les dernières élections municipales, alors que les 18-35 ans représentent environ 20% de la population du Québec, ils sont à peine 8% à siéger au sein des conseils municipaux de la province. Nous avons aussi évoqué le taux d'abstention des 18-29 ans lors des élections fédérales de 2000. Bien que le désintéressement pour la chose politique tend à se généraliser dans la population, il semble de plus en plus marqué chez les jeunes.

LES INFORMER

Une première explication réside peut-être dans le fait que ces derniers se sentent mal informés des enjeux politiques actuels, des programmes de leurs candidats et des partis qui briguent les suffrages. Dans le sondage d'Élections Canada mentionné un peu plus tôt, il a été demandé aux participants à ce sondage leur perception de l'abstention des jeunes lors des élections fédérales de 2000. Il est intéressant de constater que les moins de 25 ans ont évoqué comme l'une des principales raisons (à 33,9%) de cette abstention le manque d'information, de compréhension, de connaissances³. Il nous apparaît donc essentiel dans un premier temps, au-delà d'une réforme du mode de scrutin, de mettre sur pied un programme d'éducation citoyenne pour les jeunes d'âge scolaire et ce, dès le primaire. Une telle formation devrait bien entendu contenir un volet sur notre système électoral, les programmes des différents partis politiques, les différents régimes politiques, l'exercice du droit de vote, etc. Dans le cadre d'une telle formation, les jeunes auraient la possibilité d'intégrer et de comprendre les enjeux qui découlent de notre système parlementaire et électoral. Ils seraient ainsi à même d'exercer un choix éclairé comme électeurs et comprendraient mieux l'importance d'exercer leur droit de vote. À ce chapitre, le projet Électeurs en herbe, issu d'un partenariat entre le Forum jeunesse de l'Île-de-Montréal, le Directeur général des élections du Québec et le Centre de développement de l'exercice de la citoyenneté, est un bel exemple de projet pédagogique qui permettrait aux jeunes de mieux saisir les enjeux du processus électoral et l'importance d'exercer son droit de vote.

³ PAMMETT et LEDUC, *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, sondage effectué pour le compte d'Élections Canada, mars 2003, p. 50

Nos recommandations :

- **Offrir une formation sur la participation citoyenne aux jeunes d'âge scolaire et ce, dès le primaire, afin de les éduquer sur les enjeux de la démocratie parlementaire.**
- **Au deuxième cycle du secondaire, offrir une activité de simulation de vote, comme le projet Électeurs en herbe, pour les sensibiliser à l'importance d'exercer son droit de vote.**

STIMULER LEUR INTÉRÊT EN RÉFORMANT LE MODE DE SCRUTIN

Par ailleurs, selon ce même sondage d'Élections Canada, 40,4% des répondants de 25 ans et moins ont affirmé que la faible participation des jeunes aux élections pouvait s'expliquer par le fait qu'ils se sentent éloignés de la politique en raison de leur âge et qu'ils ne se sentent pas représentés, qu'on se soucie peu de leurs idées⁴. Il y a donc là une deuxième hypothèse quant au manque d'intérêt des jeunes pour le processus électoral, c'est-à-dire qu'ils se sentent loin des idées présentées par les grands partis dits traditionnels, qui occupent généralement l'avant-plan de la scène politique. Il est possible à notre avis qu'une réforme du mode de scrutin puisse pallier à ce problème. Par contre, cette réforme du mode de scrutin doit répondre à certaines conditions pour favoriser l'intérêt des jeunes pour le processus électoral.

Éliminer les distorsions dues au mode de scrutin uninominal à un tour

De plus en plus de jeunes, et de Québécois de façon générale, démontre de l'intérêt pour de nouvelles formations politiques, plus marginales en terme de résultats lors d'élections générales mais qui, malgré tout, recueillent un nombre assez important de votes. Or, ces formations n'arrivent pas à faire élire de députés, ou très peu, dans le mode de scrutin actuel puisque le nombre de votes recueillis par ces formations est dilué dans l'ensemble des circonscriptions au Québec. Ainsi, aux dernières élections générales, l'ADQ n'a fait élire que cinq députés alors qu'elle avait recueilli près de 20% du suffrage. Dans un tel contexte de nombreux jeunes électeurs ont le sentiment que leur appui à une formation politique plus marginale ne donne pas de résultat, que leur vote est perdu de toute manière. Voilà pourquoi il nous apparaît important de mettre en place un système mixte compensatoire qui pourra éliminer ce genre de distorsions, ou à tout le moins les diminuer.

Dans le projet actuel, on nous propose d'élire 60% de la députation dans un mode de scrutin uninominal à un tour, comme c'est le cas actuellement, et les autres députés par un mode de représentation proportionnelle. Cette méthode nous apparaît adéquate puisqu'elle permet de conserver une représentation par territoire et qu'elle permet aussi de diminuer les distorsions du système actuel.

Toutefois, le projet de loi actuel nous apparaît inadéquat sur deux aspects. Dans un premier temps, le projet de loi vise à regrouper les circonscriptions électorales en districts afin de tenir un scrutin proportionnel dans chaque district. Il y aurait donc, pour chaque district, trois députés élus au mode uninominal à un tour et deux députés élus à la proportionnelle, selon les résultats du scrutin dans ce district. Or, il a été démontré que plus un territoire est petit, plus il faudrait un pourcentage du vote important pour qu'une petite formation politique puisse accéder à un siège de député. Certains experts estiment que dans le projet de loi actuel, il faudrait recueillir environ 13% du vote dans un district pour obtenir un siège de député. Au mieux, ce projet de loi permet dans sa forme actuelle de favoriser une formation comme l'ADQ mais empêche toujours l'émergence de formations comme Option citoyenne, l'UFP ou le Parti Vert. Cette situation nous apparaît inacceptable. Dans une perspective où nous cherchons à intéresser les jeunes à la politique en misant sur la diversité des options et des opinions, le mode de fonctionnement proposé ne nous semble pas rencontrer cet objectif. C'est pourquoi nous proposons plutôt de

⁴ PAMMETT et LEDUC, *Ibid.*, sondage effectué pour le compte d'Élections Canada, mars 2003, p. 50-51

calculer le vote proportionnel à l'échelle du Québec, avec un seuil minimal de 3 ou 4%, ce qui évite de diviser l'Assemblée nationale en une multitude de tendances qui rendent les travaux parlementaires inefficaces, mais qui facilite l'accès à l'Assemblée nationale aux plus petits partis politiques. De plus, si l'objectif du projet de loi est de miser sur une meilleure représentation régionale d'autres alternatives sont possible, que nous présenterons plus loin.

D'autre part, le projet de loi actuel mise sur un mode de scrutin où le même vote serait utilisé pour élire les députés de circonscription et les députés élus par mode de scrutin proportionnel. Nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir un mode de scrutin basé sur deux votes car une multitude de situations peuvent inciter un électeur à choisir un député de la formation X pour représenter sa circonscription, tout en étant plus en accord avec les idées prônées par le parti Y. Dans certains pays où le mode de scrutin mixte compensatoire existe, jusqu'à 10% des électeurs choisissent deux formations politiques différentes pour les représenter. On ne peut nier que ce phénomène existe et, encore une fois, si l'on mise sur la diversité des options politiques pour intéresser les jeunes au processus électoral, il est nécessaire de créer un climat qui permette à cette diversité de s'exprimer. Même si l'on évoque la simplicité du processus pour justifier l'utilisation d'un seul vote, nous sommes convaincus que les électeurs québécois ne sont pas moins intelligents que les électeurs d'autres pays qui utilisent deux votes.

Nos recommandations :

- **Calculer le vote proportionnel à l'échelle du Québec plutôt que par districts de miser sur la diversité des options politiques.**
- **Établir un mode de scrutin à deux votes**

Faciliter l'accès au vote pour les jeunes

Les jeunes Québécois sont de plus en plus mobiles sur l'ensemble de notre territoire, ce qui fait que certains jeunes se retrouvent parfois dans une circonscription alors que leur adresse permanente est dans une autres. Ces derniers choisissent donc parfois de ne pas voter car ils trouvent trop complexe de régulariser leur situation en regard de la liste électorale. Il serait donc adéquat de trouver un moyen permettant de faciliter l'accès au vote pour ces jeunes. La Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec a émis la perspective de mettre en place un registre national des électeurs plutôt que des listes électorales par circonscription. Cette alternative permettrait à des jeunes qui sont temporairement hors de leur circonscription de voter plus facilement. L'idée mérite d'être étudiée plus à fond.

D'autre part, dans un article paru dans la revue *L'Actualité* de février 2006⁵, certains jeunes émettaient l'idée de pouvoir voter par Internet, par téléphone ou par la poste. Dans un monde où tout va de plus en plus vite, faire la queue pendant une heure pour aller voter semble en rebuter plus d'un. Bien entendu, ces méthode de vote électronique semble alléchantes et peuvent effectivement faciliter la vie des électeurs. Peut-être faudra-t-il étudier plus sérieusement cette possibilité si l'on veut ramener les jeunes aux urnes. Par contre, l'expérience des dernières élections municipales a démontré qu'il est nécessaire d'améliorer les nouvelles technologies en matière de vote électronique avant d'en faire un usage général. Nous devons être certains que les possibilités de fraude électorale sont réduites au minimum, et même inexistantes. Il nous apparaît également important d'éviter de « Star Académiser » notre système électoral. Malgré tout, nous croyons que la question doit être étudiée plus en profondeur, toujours dans un souci de faciliter l'accès au vote et de diminuer l'effet de la migration des jeunes sur leur participation électorale.

⁵ BEAULIEU, Carole, Adoptez un électeur, *L'Actualité*, vol. 31, no 2, février 2006, p.11

Notre recommandation :

- **Étudier la possibilité d'établir un registre national des électeurs ainsi que les méthodes alternatives de votation que sont le vote par Internet, par téléphone ou par la poste, afin de minimiser l'effet négatif de la mobilité des jeunes sur leur participation aux élections.**

Voter à 16 ans?

Déjà lors des travaux du comité présidé par monsieur Claude Béland qui menait l'opération « Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes », le Forum jeunesse Estrie s'était prononcé en faveur de certains aménagements à la Loi électorale afin que cette dernière soit plus représentative des aspirations de la jeunesse estrienne. À cette époque, le Forum jeunesse Estrie s'était prononcé en faveur du droit de vote des l'âge de 16 ans. Dès cet âge les jeunes sont en mesure d'avoir certaines responsabilités. Ainsi, ont leur donne le droit de conduire une voiture et plusieurs travaillent à temps partiel ou à temps plein et contribuent ainsi à l'avancement de notre société à titre de contribuables. Pourquoi ne pas leur accorder le droit de se prononcer lors des élections? Il est toutefois primordial que les jeunes puissent exercer leur droit de vote en citoyens éclairés. C'est pourquoi nous recommandons d'accompagner cette mesure d'une formation sur l'exercice de la citoyenneté, formation qui devrait être donnée dans les écoles dès le primaire.

Notre recommandation :

- **Fixer l'âge légal pour exercer le droit de vote à 16 ans et accompagner cette mesure d'une formation sur l'exercice de la citoyenneté, formation qui devrait être donnée dans les écoles dès le primaire.**

COMMENT FACILITER LA REPRÉSENTATION DES RÉGION?

Le Forum jeunesse Estrie, comme tous les Forums jeunesse régionaux, a toujours été préoccupé par la nécessité de conserver et de respecter nos spécificités régionales. C'est pourquoi, il est important de nous assurer d'un juste équilibre entre représentation territoriale et représentation des idées lors d'une élection. Auparavant, nous nous sommes prononcé en faveur d'une élection proportionnelle à l'échelle provinciale afin de faciliter la représentation de divers courants politiques. Déjà, nous considérons que les députés élus dans les circonscriptions peuvent assurer une représentation territoriale efficace. Par contre, dans un souci constant d'assurer une meilleure représentation des régions, nous suggérons d'imposer des balises aux partis politiques dans la présentation de leurs listes de candidats à la proportionnelle. L'une de ces balises pourrait être d'avoir des candidats de toutes les régions dans la première moitié de la liste.

Notre recommandation :

- **Que les formations politiques présentent obligatoirement des candidats de toutes les régions dans la première moitié de leur liste de candidats à la proportionnelle.**

COMMENT FAVORISER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE?

Dans un même ordre d'idée, on cherche par ce projet de loi à améliorer la représentation des femmes en politique. Toutefois, le projet actuel mise plutôt à majorer le remboursement des dépenses électorales d'un parti selon le nombre de candidates présentées par ce parti. Ainsi, de nombreuses femmes risquent de se retrouver dans des circonscriptions difficiles à remporter pour leur parti ou de se retrouver bonnes dernières sur les listes en vue du scrutin proportionnel.

Nous suggérons plutôt de majorer le remboursement des dépenses en fonction du nombre de femmes élues et de présenter des listes pour la proportionnelle où l'on retrouve une alternance entre les hommes et les femmes. Cette situation s'applique également à la représentation des communautés culturelles. Dans le cas de ces dernières, il serait possible de demander aux formations politiques de présenter des candidats de liste qui proviennent des communautés culturelles dans la première moitié de la liste.

Nos recommandations :

- **Majorer le remboursement des dépenses en fonction du nombre de femmes élues, et non candidates, et de présenter des listes pour la proportionnelle où l'on retrouve une alternance obligatoire entre les hommes et les femmes.**
- **Concernant les communautés ethnoculturelles, appliquer le même principe de remboursement des dépenses électorales en fonction du nombre d'élus, plutôt que de candidats, et de présenter des candidats de liste qui proviennent des communautés culturelles dans la première moitié de la liste.**

EN CONCLUSION

Si le Forum jeunesse Estrie a tenu à présenter sa vision des choses en ce qui concerne la réforme du mode de scrutin, c'est parce qu'il importe pour nous que cette réforme représente le mieux possible les aspirations des jeunes et les principes que nous défendons depuis cinq ans. Nous espérons une réforme qui permettra de raviver l'intérêt des jeunes pour la politique, en misant sur la diversité des courants politiques, sur la représentation des femmes, des communautés culturelles et des régions. Nous espérons également un mode de scrutin qui facilitera l'exercice du droit de vote pour les jeunes, peu importe leur situation et malgré leur grande mobilité sur notre territoire. Nous espérons également que l'exercice de ce droit de vote pourra se faire aussitôt qu'à 16 ans et dans des conditions qui permettent un choix vraiment éclairé. Notre vie démocratique ne pourra que s'en trouver améliorée.